

HONORAIRES DE TRANSACTION APPARTEMENT ET MAISON

Habitations et Commerces

Sur la tranche de 0€ jusque 100 000€ : 5000€

Sur la tranche de 100 001€ à 200 000€ : 4 %

Sur la tranche de 200 001€ et plus : 3%

Tranches de prix cumulables

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur - Taux de TVA 20% incluse - Valable à partir du 01/01/2023 - La rédaction du compromis est comprise dans nos honoraires de transaction.

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)

Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail :

10€ TTC /m² de la surface habitable du logement (loi Alur) à la charge du propriétaire.

10€ TTC /m² de la surface habitable du logement (loi Alur) à la charge du locataire.

Frais d'état des lieux location vide et meublé :

3€ TTC /m² de la surface habitable du logement (loi Alur) à la charge du propriétaire.

3€ TTC /m² de la surface habitable du logement (loi Alur) à la charge du locataire.

Rédaction d'un avenant au bail :

150€ TTC à la charge du propriétaire

150€ TTC à la charge du locataire.

Rédaction d'un bail commercial (dossier de candidature, visite, rédaction du bail, état des lieux d'entrée) :

1 mois de loyer Hors Charges - à la charge du propriétaire

1 mois de loyer Hors Charges - à la charge du locataire

Rédaction d'un bail de stationnement (dossier de candidature, rédaction du bail) :

2 mois de loyer Hors Charges – à la charge du propriétaire

2 mois de loyer Hors charges – à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION

Pack Tranquillité (Gestion courante, gestion technique) :

6% HT des loyers + charges (7.2% TTC).

Pack Sécurité (Gestion courante, gestion technique + garantie loyers impayés, protection juridique, détérioration immobilière) : 8.5% HT des loyers + charges (10.20% TTC).

Projet d'aide à la déclaration d'impôt : 49€ HT / 58.80€ TTC

Représentation Assemblée Générale : 100€ HT / 120€ TTC